

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduaires

Convocation¹

Mercredi 27 mars 2019 - 14h30
Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour

- 1. Projet de décret relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française**
doc. 132 (2018-2019) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
 - Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de l'Administration et de la Fonction publique.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des articles.
 - Vote de l'ensemble du projet de décret.
- 2. Proposition de résolution relative à la sensibilisation et au statut du burn-out**
déposée par M. Marc Loewenstein, M. Jamal Ikazban et M. Pierre Kompany
doc. 130 (2018-2019) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
 - Exposé des auteurs de la proposition de résolution.
 - Discussion générale.
 - Discussion et vote des points du préambule et du dispositif.
 - Vote de l'ensemble de la proposition de résolution.
- 3. Divers**

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Composition de la commission

Présidence : Mme Julie de Groote

Vice-présidences : M. Olivier de Clippele, Mme Véronique Jamoulle

Membres effectifs :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, M. Sevket Temiz, Mme Kenza Yacoubi

MR : M. Olivier de Clippele, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. David Weytsman

DéFI : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock

cdH : Mme Julie de Groote

Ecolo: M. Alain Maron

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, M. Marc-Jean Ghysels, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone Susskind

MR : Mme Françoise Bertiaux, M. Alain Courtois, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux

DéFI : M. Serge de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert

cdH : M. Benoît Cereyhe, M. Hamza Fassi-Fihri

Ecolo: Mme Zoé Genot, Mme Magali Plovie

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).